



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dossier de présentation

Budget 2025

Communauté de communes
Vallée de l'Hérault

***Voté par le conseil communautaire
du 16 décembre 2024***

Page 3 : Edito du président

Pages 4 à 8 : Données financières

Pages 9 à 14 : Présentation des actions de l'année



Un budget solide et ambitieux dans un contexte d'instabilité politique et financière



Jean-François Soto

Président de la
Communauté de
communes
Vallée de l'Hérault

La situation géopolitique et économique mondiale a affecté durablement tous les secteurs de l'économie et les territoires.

Nos budgets ont été impactés par l'inflation généralisée (même si celle-ci diminue) la hausse des taux d'intérêt et la hausse des salaires, tandis que dans le même temps nous n'avons plus la maîtrise de nos recettes fiscales.

Le changement climatique a aussi des conséquences financières. Ainsi, nos priorités ont été redéfinies au budget de l'eau dès 2024 pour prévenir les risques de pénuries dans plusieurs communes.

Dans un contexte national d'incertitude politique et financière, élaborer le budget 2025 a nécessité un travail de planification et d'arbitrage minutieux afin de poursuivre les investissements engagés pour notre territoire, sans nous mettre en difficulté.

Avec des recettes incertaines, des baisses de dotations, des ponctions opérées par l'État, nous réussissons cependant avec ce budget 2025 à maintenir le cap.

Notre endettement reste maîtrisé avec une capacité de désendettement qui est sur un excellent ratio de 6 ans.

Cette bonne santé financière, nous la devons aux choix responsables que nous avons fait dès 2021 et 2022, en relevant certains taux d'imposition et en reportant certains investissements non prioritaires, tout en optimisant le niveau de financement externe de nos projets.

Ce budget 2025, de plus de 72 millions d'euros, poursuit le plan pluriannuel ambitieux qui découle de notre projet de territoire dynamique, avec un niveau d'investissement soutenu à 23 millions d'euros.

Dans l'esprit de responsabilité, d'audace et de courage qui est le nôtre, nous maintenons les trois axes du travail que nous avons engagé pour accompagner une reprise économique, pour agir pour la transition écologique et pour renforcer les services publics de proximité.

Pour comprendre le budget 2025

La mise en oeuvre du projet de territoire 2016-2025

Les actions de la communauté de communes s'inscrivent dans un **projet de territoire**, dont l'objectif est d'assurer la cohérence des projets conduits. En mars 2021, la collectivité a validé l'actualisation de son projet de territoire qui s'articule autour :

de quatre orientations

- Bâtir une **économie** attractive, innovante et créatrice d'emplois
- Préserver un **cadre de vie** de qualité, harmonieux et équilibré
- Proposer des **services** de proximité accessibles à tous
- La **culture**, pour accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes

et de trois enjeux transversaux (Vallée 3D)

- **Démocratique** pour la participation citoyenne
- **Durable** pour la transition écologique
- **Digital** pour la révolution numérique



Le Programme pluriannuel d'investissement

Afin d'optimiser au mieux le financement de ces projets, le Projet de territoire s'accompagne d'une planification des dépenses et des recettes à moyen terme, de façon à utiliser au mieux les ressources de l'intercommunalité : le **Programme pluriannuel d'investissement** (PPI).

Ce PPI est révisé chaque année, en reportant ou en lissant la réalisation de certaines opérations afin de tenir compte du surcoût des projets engendré par l'inflation ou des difficultés techniques.

Le budget principal

Pierre angulaire des finances d'une collectivité, il fixe l'enveloppe des ressources à percevoir et les dépenses prévues, dans les normes de la comptabilité publique. Il est composé de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les recettes et les dépenses de chacune doivent s'équilibrer, le déficit n'est pas autorisé. **En 2025, son montant sera de 41.6 millions d'euros.**

La section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes inscrites dans cette partie du budget seront consacrées au fonctionnement de l'ensemble des services de la collectivité. Cela comprend, bien sûr, le salaire des agents. **En 2025, elle s'élève à 30,9 millions d'euros.**

La section d'investissement

Dans cette rubrique sont inscrites les dépenses et les recettes liées aux investissements de la collectivité, tels que la construction de nouveaux équipements publics, les travaux d'aménagement et de réhabilitation dans les communes... **En 2025 elle s'élève à 10,7 millions d'euros.**

Les budgets annexes

Ces budgets sont spécifiques à certaines activités à caractère industriel ou commercial. Chacun d'entre eux dispose d'une section de fonctionnement et d'investissement, et, comme le budget principal, ils doivent être équilibrés. Ainsi, on trouve 8 budgets annexes : ceux des services de l'eau, de l'assainissement, de la Gemapi (qui disposent de ressources propres), et ceux des immeubles de rapport et parc d'activités dont l'intercommunalité a la charge (voir détail en page suivante).

Les chiffres du budget 2025

Le déficit budgétaire et l'endettement de la France pèseront sur les finances locales

Après avoir subi les conséquences financières des crises sanitaires, de l'inflation et de hausse des taux d'intérêts, après avoir subi les conséquences des réformes fiscales successives depuis plus de 10 ans (suppressions de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation et de la CVAE, gel des reversements de l'Etat...), la construction d'un budget à l'équilibre devient de plus en plus complexe et exige un travail sérieux et rigoureux

L'ensemble des 9 budgets de la communauté de communes s'élève à plus de 72 millions d'euros, dont près de 24 millions sur les seuls investissements

Budgets (chiffres en K€)	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	30 920 106 €	10 656 456 €	41 576 562 €
Assainissement - eaux usées*	5 511 500 €	4 322 620 €	9 834 120 €
Eau potable	6 456 364 €	4 258 365 €	10 714 729 €
Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (Gemapi)	395 713 €	594 000 €	989 713 €
PAE 3 Fontaines**	1 288 000 €	644 000 €	1 932 000 €
PAE Les Treilles**	444 000 €	139 000 €	583 000 €
PAE La Garrigue**	615 882 €	375 441 €	991 323 €
PAE La Croix**	3 383 560 €	2 011 780 €	5 395 340 €
Immeubles de rapport***	99 928 €	755 534 €	855 462 €
TOTAL TOUS BUDGETS	49 115 053 €	23 757 196 €	72 872 249 €

* Le budget assainissement comprend, depuis 2024, deux services distincts l'assainissement collectif et le service public de l'assainissement non collectif (Spanc) qui faisait auparavant l'objet d'un budget annexe distinct.

** Les budgets annexes des parcs d'activités économiques comprennent 4 parcs :

- ZAC La Croix qui intègre les opérations Cosmo, pôle santé, Pôle d'échanges multimodal et écoquartier
- Trois Fontaines - Le Pouget
- Ecoparc Coeur d'Hérault La Garrigue - Saint-André-de-Sangonis
- Les Treilles - Aniane

L'opération Parc d'activités économiques La Tour à Montarnaud a été soldée en 2024.

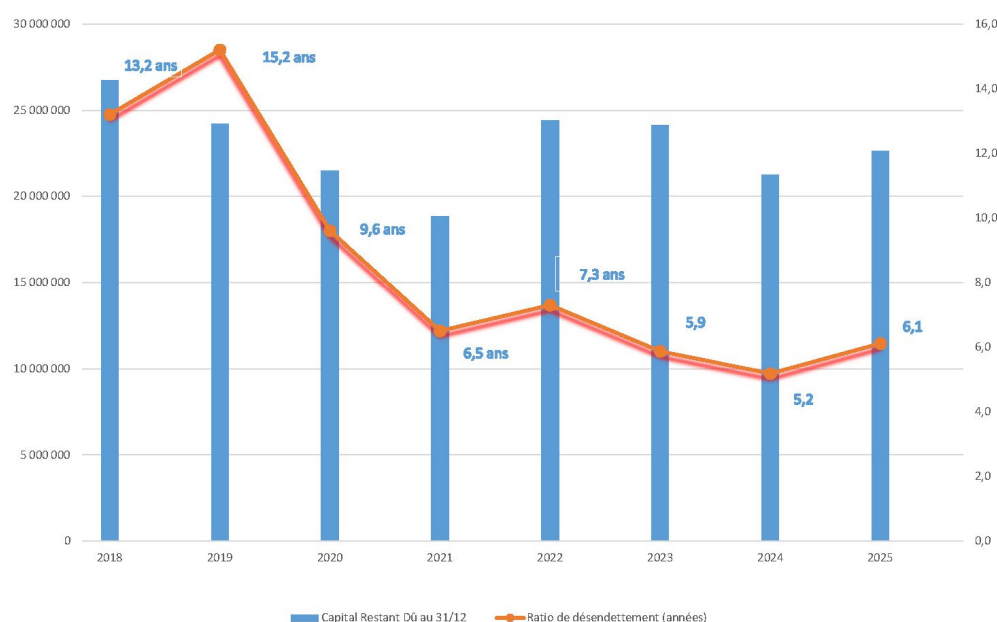
*** Le budget annexe des immeubles de rapport a été créé à partir du budget 2023 pour prendre en compte les bâtiments économiques des pépinières d'entreprises.

Les indicateurs financiers 2025

Les équilibres financiers nécessitent le suivi d'un certain nombre d'indicateurs, notamment ceux portant sur la capacité à dégager une épargne suffisante afin d'assurer le financement des investissements et le remboursement de la dette

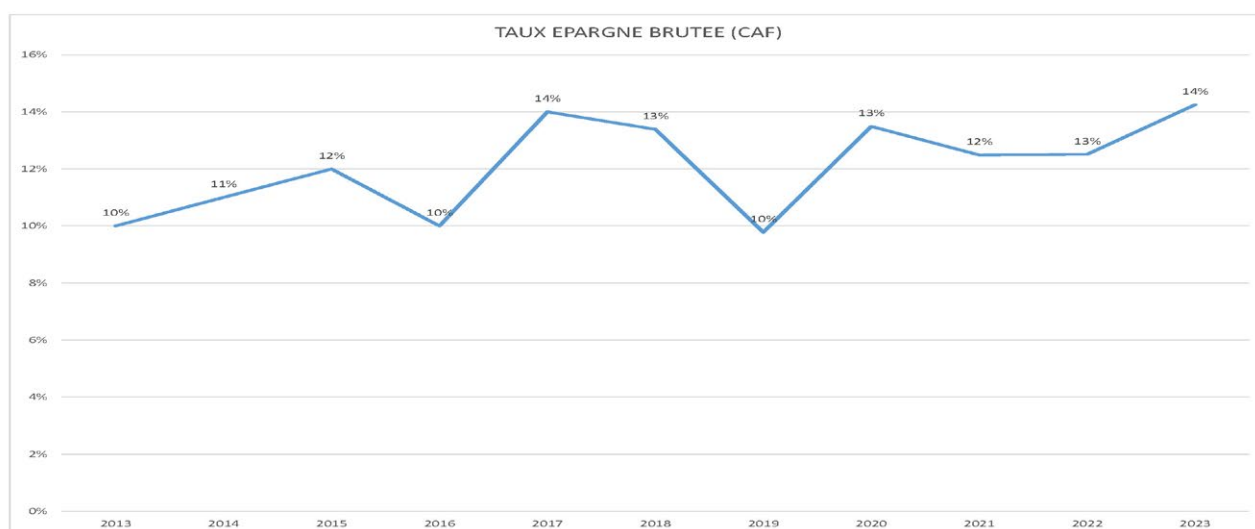
Une capacité de désendettement maintenue sous les 10 ans

Budget principal consolidé hors SPIC



La capacité de désendettement c'est l'encours de la dette divisé par l'épargne brute. Exprimé en années, c'est un bon indicateur de la santé financière d'une collectivité. Une bonne capacité de désendettement doit se situer en-dessous de 10 ans.

Un niveau d'épargne préservé permettant d'assurer le financement des investissements

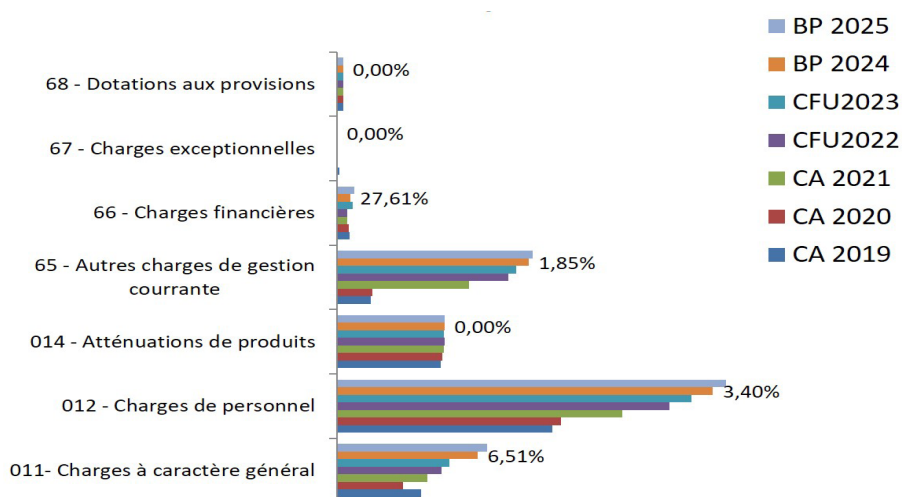
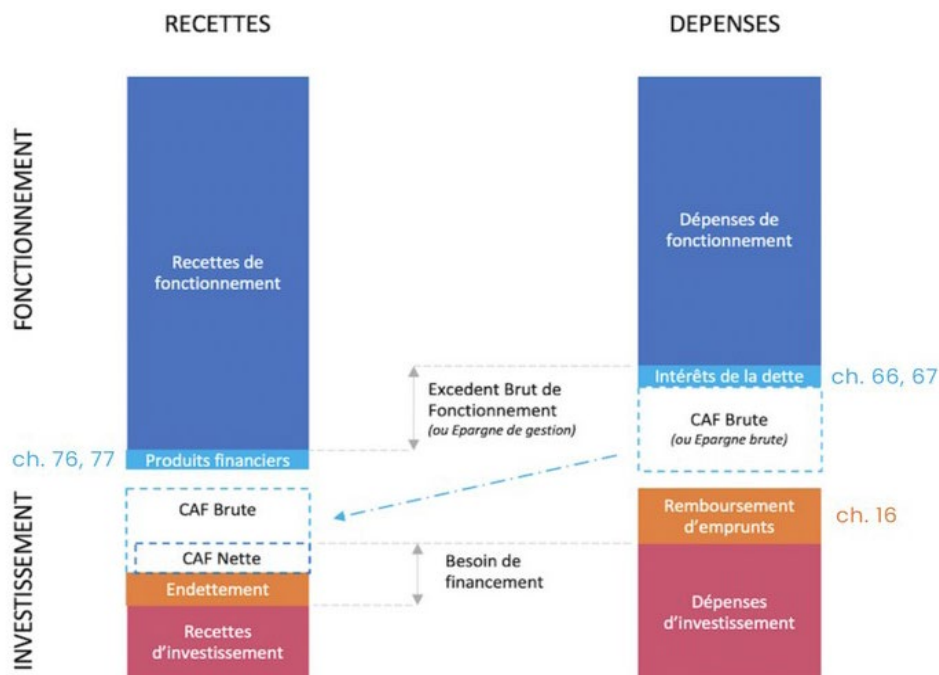


L'épargne nette est le solde entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement, moins le remboursement de l'annuité de la dette (capital et intérêt). C'est donc la capacité d'autofinancement. Elle montre à quel niveau la collectivité peut financer ses nouveaux investissements par ses propres ressources. Le niveau d'épargne doit être proportionné au niveau des dépenses d'investissement

Les équilibres budgétaires du BP 2025

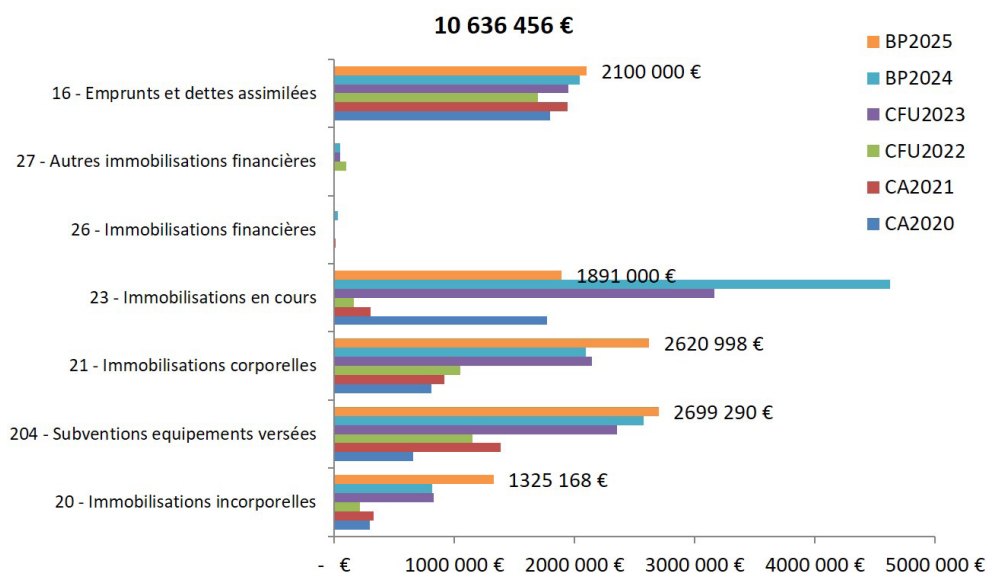
Le tableau des emplois - ressources

Le tableau des emplois-ressources présente de manière schématique, les équilibres budgétaires entre sections en dépenses et recettes. Cela permet de visualiser les modalités de financement de chaque section et d'apprécier les niveaux d'épargne dégagés. Notre endettement doit être maîtrisé en rapport avec notre niveau d'épargne.



L'évolution des dépenses de fonctionnement

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est maîtrisée à 27 584 165 € soit + 3,50% par rapport au budget primitif 2024, et ce malgré les effets de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêts et des salaires.



Un niveau d'investissement soutenu

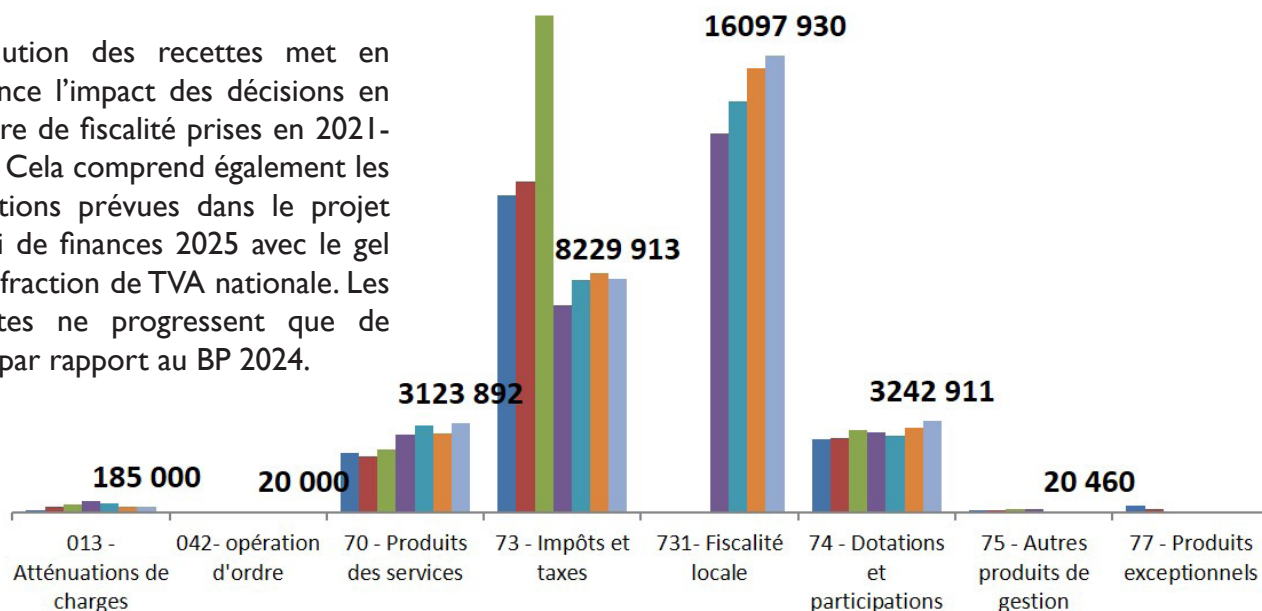
Le niveau des investissements atteint plus de 10 M€. Plus de 2,7M€ sont notamment consacrés au soutien direct des communes et des acteurs du territoires.

Les ressources de financement des dépenses

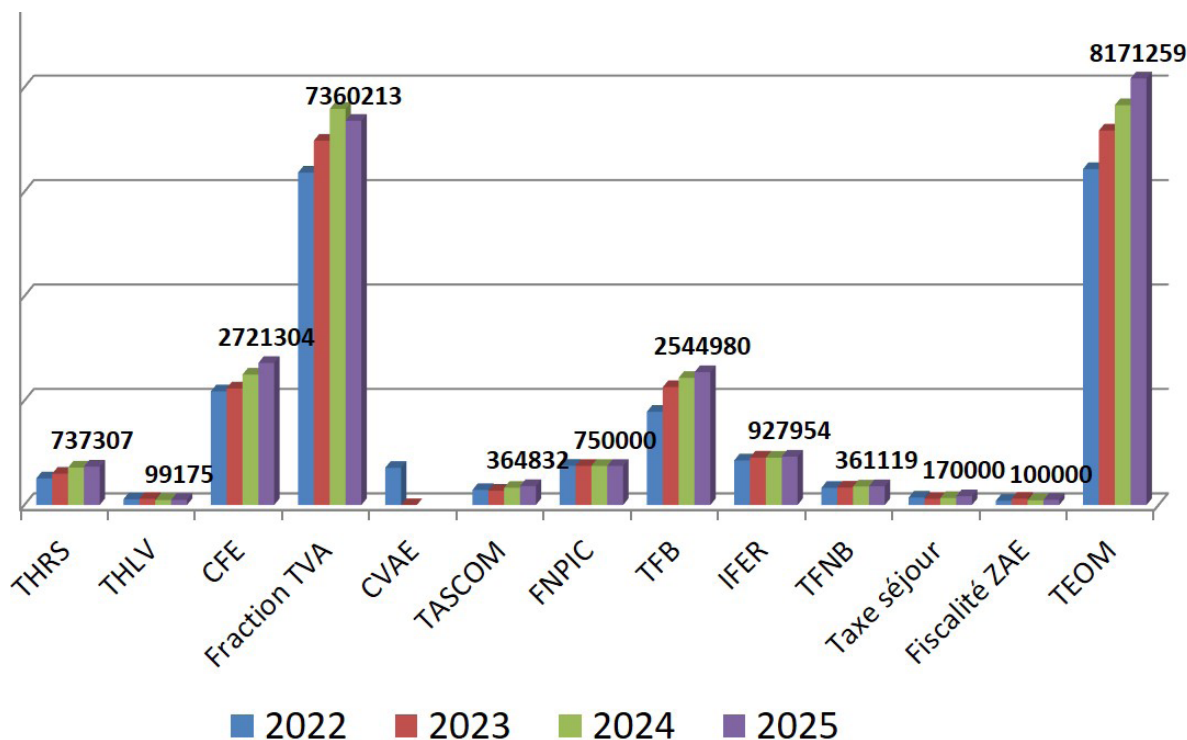
Une progression limitée des recettes réelles de fonctionnement

■ CA2019 ■ CA2020 ■ CA2021 ■ CFU2022 ■ CFU2023 ■ BP 2024 ■ BP2025

L'évolution des recettes met en évidence l'impact des décisions en matière de fiscalité prises en 2021-2022. Cela comprend également les évolutions prévues dans le projet de loi de finances 2025 avec le gel de la fraction de TVA nationale. Les recettes ne progressent que de 2,7% par rapport au BP 2024.



Des recettes fiscales impactées par le déficit du budget de l'Etat



Les réformes successives des modalités de financement des collectivités ont entraîné une perte d'autonomie fiscale. Les reversements de l'Etat représentent 37% des recettes dont 27% au titre de la fraction de TVA nationale et 10% au titre de la Dotation globale de fonctionnement. La TEOM qui génère 26% des recettes est entièrement consacrée à la gestion des déchets. Les impôts économiques représentent 21% des recettes (CFE, IFER, TASCOM...)

Répartition des investissements du budget 2025

Ce graphique présente la répartition 2025, tous budgets confondus, selon les orientations du projet de territoire, des investissements.

Orientation 1

Economie 7,8%

Aides aux entreprises 5.3%
Aides commerce artisanat 1.8%
Tourisme 0.5%
Agriculture 0.2%

Orientation 2

**Cadre de vie
54,6%**

Eau potable 20%
Assainissement 18,1%
Déchets ménagers 3,1%
Gemapi 3,3 %
GSF biodiversité 2,7%
Habitat dvpt urbain 7,4 %

Orientation 3

Services 14,9%

Mobilités 8,9%
Jeunesse et sports 3,9%
Santé 1,8%
Petite enfance 0,3%

Orientation 4

Culture 12,5%

Ecole de musique 1,2%
Réseau des bibliothèques 0,9%
Patrimoine 10,4%

Orientation 5

**Partenariats et
moyens 10,4%**

Fonds de concours 4,2%
Moyens communautaires 6,2%
(informatique, bâtiments, véhicules...)

Orientation I : Bâtir une économie attractive, innovante et créatrice d'emplois

L'année va voir le lancement des études pour l'extension du parc d'activités économiques des Trois Fontaines au Pouget. et des aménagements à l'**Ecoparc La Garrigue**. Elle verra la poursuite des aides aux entreprises, au commerce, à l'artisanat et à l'agriculture. La construction de la **Maison du tourisme et de la mobilité** sera engagée.

Développement économique

- **Aménagements de l'Ecoparc La Garrigue à Saint-André-de-Sangonis 222 441 €**

- La Croix (Gignac) 16 000 €
- Secteur Passide 322 723 €
- Hôtel d'entreprises du numérique 27 930 €
- Aides aux entreprises 360 000 €
- Aides aux commerces 215 000 €
- Aides à l'agriculture 28 500 €
- Aides à la rénovation des devantures de commerces 50 000 €
- Etudes foncières entreprises 20 000 €
- Salle cinématographique 17 000 €

Fonctionnement

- Développement économique 697 500 €
- Alternateur 206 811 €



Organisation du concours des vins



Extension du parc d'activités Trois Fontaines au Pouget

Tourisme

- **Construction de la Maison du tourisme et de la mobilité 819 000 € (total)**

- Aménagement de l'ancienne bergerie (Aniane pont du Diable) 40 000 €
- Aménagements APN 41 558 €
- Financement de l'office de tourisme intercommunal 1 057 503€ (dont 135 000 de recettes de taxe de séjour)



Maison du tourisme et de la mobilité

Orientation 2 : Préserver un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré

En matière d'habitat, 2025 verra la poursuite de l'**opération façades** pour la valorisation des centres anciens ainsi que du **programme Rénovissime**.

Le réaménagement intérieur de la **maison du Grand Site** au pont du Diable sera réalisé pour améliorer l'accueil et la sensibilisation des visiteurs.

Urbanisme - habitat

- **PIG Rénovissime pour l'aide à la réhabilitation des logements anciens 367 198 €**
- **Opération d'embellissement des façades et devantures commerciales Faites le mur 92 000 €**
- Fonds de concours logements sociaux 476 000 €
- Aide aux études urbaines des communes 30 000 €
- Programme local de l'habitat 28 980 €
- Réserves foncières habitat 252 000 €
- Etude habitat centres anciens 71 724 €

Fonctionnement

- Habitat Foncier 416 066 €
- ADS urbanisme 333 612 €

Environnement

- **Aménagement intérieur et scénographie de la maison du Grand site de France au pont du Diable 100 000 €**
- Autres aménagements Grand Site de France 246 460 €
- Fonds patrimoine vernaculaire 78 000 €
- Plan paysage transition écologique 21 960 €
- Equipement GSF 75 700 €

Fonctionnement

- Grand Site de France 485 333 €
- Environnement 261 939 €



Faites le mur : opération façades et devantures



Habitat et urbanisme



Réaménagement de la Maison du Grand Site au pont du Diable

Orientation 2 : Préserver un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré

La gestion du **service de collecte des déchets ménagers** représente un grand enjeu et une part importante du budget intercommunal. Des programmes de travaux importants se poursuivent cette année pour améliorer nos réseaux et équipements, selon les axes définis aux **schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement**, et en tenant compte de la nécessité de sécuriser la ressource en eau dans plusieurs communes.

Service déchets ménagers

- **Investissement en matériels et véhicules pour la gestion des déchets 385 000 €**
- Nouvelle stratégie gestion des déchets 157 000 €
- Fonctionnement du service de gestion des déchets 2 710 566 €
- Participation au Syndicat centre Hérault 4 298 985 €



Fonctionnement du service de gestion des déchets

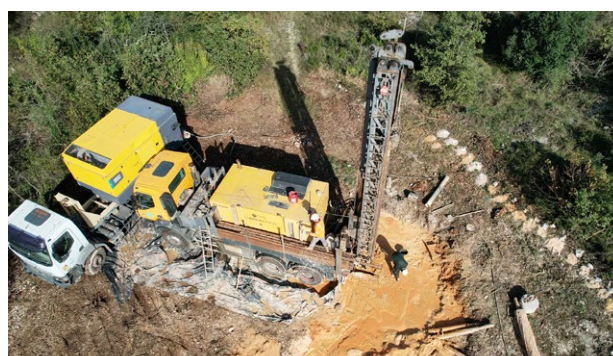
Eau et assainissement

- **Travaux sur les réseaux et équipements d'eau potable : 3 558 365 €**
dont
Mise en souterrain de l'interconnexion Le Pouget - Saint-Bauzille-de-la-Sylve
Equipement du forage des Planasses
Forage de reconnaissance de Puéchabon
2e forage de reconnaissance de La Boissière
Réhabilitation de l'unité de traitement du Drac
- **Travaux sur les réseaux et équipements d'assainissement des eaux usées : 3 222 620 €**
dont
Maîtrise d'ouvrage STEP Gignac, Saint-Jean-de-Fos et Plaissan
Réalisation de la STEP d'Arboras
- **Travaux Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) 594 000 €**

• Fonctionnement eau potable 6 456 364 €
• Fonctionnement assainissement 5 511 500 €
• Fonctionnement Gemapi 395 713 €



Station d'épuration d'Arboras



Forage de reconnaissance à La Boissière

Orientation 3 : Des services de proximité accessibles à tous

L'année verra l'achèvement des grands projets en matière de mobilités avec la construction de la **Maison du tourisme et de la mobilité** au pôle d'échanges multimodal. L'intercommunalité renforce sa politique sportive avec la **rénovation de la piscine de l'Ensoleillade** à Saint-André-de-Sangonis pour permettre l'apprentissage de la natation par les scolaires du territoire.

Petite enfance

- Fonctionnement crèches et Relais petite enfance 3 543 726 €
- Aménagements crèches 55 150 €

Santé

- **Achat d'un plateau de 130 m² dans l'extension du pôle santé à Gignac 327 000 €**



Mobilités

- **Construction de la Maison du tourisme et de la mobilité au Pôle d'échanges multimodal de Gignac 819 000 € (total)**
- Aide aux communes liaisons cyclables 50 000 €
- Etude stratégique mobilités 100 000 €
- Transport à la demande 5 000 €
- Fonctionnement mobilités 201 897 €



Jeunesse et sports

- **Rénovation de la piscine de l'IME Ensoleillade pour natation scolaire 667 000 € en 2025**
Achèvement en 2025 sur un investissement total de 955 060 €
- Fonctionnement 310 619 €
- Subventions associations sportives 70 500 €



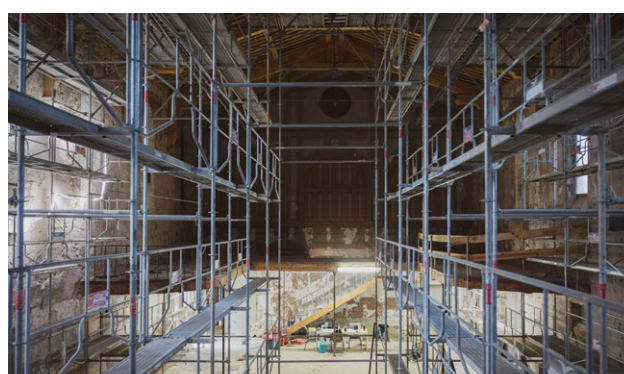
Orientation 4 : la culture pour le développement des valeurs humanistes

L'année verra le l'achèvement des **travaux à l'abbaye d'Aniane** pour l'aménagement de l'ancienne chapelle du pénitencier en espace d'accueil d'événements. Un bâtiment modulaire va être installé pour agrandir les **locaux de l'école de musique**.

Les fonds de concours aux communes pour équiper et rénover les bibliothèques se poursuivent.

Patrimoine

- **Aménagement de l'ancienne chapelle du pénitencier à l'abbaye d'Aniane**
1 485 000 € en 2025
Achèvement en 2025 sur un investissement total de 3 530 000 €
- Etude revitalisation abbaye d'Aniane 76 000 €
- Acquisitions patrimoniales 45 000 €
- Travaux entretien abbaye Aniane 76 000 €
- Aménagement archéothèque 65 000 €
- Déplacement autel abbaye Gellone 35 777 €



Réhabilitation de la chapelle de l'abbaye d'Aniane

Ecole de musique

- **Aménagement d'un bâtiment modulaire pour les musiques actuelles 200 000 €**
- Matériels et équipements école de musique 10 000 €
- Fonctionnement école de musique 815 099 €



Fonctionnement de l'école de musique

Lecture publique

- Collections et équipements réseau des bibliothèques 34 300 €
- Fonds de concours bibliothèques communales (travaux et mobiliers) 134 000 €
- Fonctionnement réseau des bibliothèques 649 727 €

Action culturelle - médiation

- Fonctionnement action culturelle 259 582 €
- Subventions associations culturelles 135 700 €



Réseau des bibliothèques

Les actions du budget 2025 dans le projet de territoire

Orientation 5 : Partenariats et moyens communautaires

Les fonds de concours créés par la communauté de communes pour soutenir les projets des communes se renforcent, pour un équilibre territorial, et la communauté de communes investit fortement dans ses moyens d'intervention pour le territoire.

Fonds de concours de la CCVH

- Fonds de concours Bourgs centres (BC) et Petites villes de demain (PVD) 125 000 €
- Fonds de concours PVD-BC Saint André de Sangonis 175 000 €
- Fonds de concours PVD-BC Montarnaud 90 000 €
- Fonds de concours équilibre territorial (+1000 hab) et village d'avenir 260 000 €
- Fonds de concours petites communes (-1000 hab) 101 000 €



Projet médiathèque presbytère Saint André de Sangonis

Moyens communautaires

- Equipements informatiques 231 470 €
- Entretien bâtiments 439 800 €
- Flotte véhicules 60 864 €
- Cybersécurité 65 225 €
- Fonctionnement bâtiments 939 107 €



Sécurité informatique



Communauté de communes

Vallée de l'Hérault

2 parc d'activités de Camalcé

BP 15 - 34150 GIGNAC

Tél. 04 67 57 04 50

www.cc-vallee-herault.fr